

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 février 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-02-028:      Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-029 :      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance ajournée du 18 janvier 2016.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. A) Avis de motion pour la programme TECQ (rénovation des salles de toilettes et

- les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites)  
B) Offre de Construction Guy Germain Inc.
8. A) Adoption du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.  
B) Tenue du registre sur le règlement 326-2015.
  9. Demande de dérogation mineure
    - a) Pour le 31, chemin de l'île
    - b) Pour le 210, 1<sup>ère</sup> Avenue Lac-Croche Sud
    - c) Pour le 129, Carré Proteau
  10. Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Soeurs (Ancien Magasin David Leblanc)
  11. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.
  12. Demande de droit d'utilisation du site du Dek-Hockey lors de la saison hivernale 2016 pour jouer au hockey bottine.
  13. A) Fondation le Pont vers l'Autonomie/demande de don de la salle Aubin pour un spectacle bénéfique au profit de Dany Martel  
B) AQDR demande d'aide financière pour la salle Aubin  
C) Rallye Lac-aux-Sables/demande d'aide financière
  14. Partenaire Action Jeunesse de Mékinac(PAJM)
  15. CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec demande d'effectuer le contrôle du stationnement du Centre d'hébergement de Sainte-Thècle.
  16. Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin
  17. Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle
  18. Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour l'application du Schéma de Couverture de Risques en Incendie
  19. Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche
  20. Période de questions de l'assistance
  21. Affaires nouvelles:

**A) Signature de l'entente pour le Rang Saint-Georges**

22. Ajournement de la séance au lundi 8 février 2016 à 19h

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-030 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2016

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance ajournée du 18 janvier 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance reçue en janvier 2016**

**Ministère des transports**

Le MTQ nous informe qu'un montant de 27 199\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement de la subvention pour le transport adapté 2016.

**Cap Excavation**

CP nous demande une attestation de conformité pour le projet de recyclage de matières résiduelles fertilisante.

**Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ autorise la demande de Julie Bertrand à des fins autre que l'agriculture concernant sa demande d'offrir un service d'impression et de conception graphique à l'intérieur de sa résidence sur le lot 4 756 460.

La CPTAQ accuse la réception de nos deux documents, soit le mandat de supervision agronomique des travaux autorisés par la Commission et le cautionnement # 94185.

**Communication du SAM**

Le SAM nous offre le Chlorure de calcium Xtra85 en flacons pour les rues. De plus il est conforme à la norme BNQ 2410-300/2009.

**Intergénération Québec**

IQ nous annonce que la 29<sup>e</sup> semaine l'amitié n'a pas d'âge se tiendra du 22 au 28 mai 2016 sous le thème : Entrez dans l'histoire.

**Location Sauvageau**

LS nous offre leur service de location que ce soit sans les autos, camions et véhicules spécialisés.

### **Mini-Scribe**

Dans le M-S on parle que nous devons envoyer avant le 1 mars les avis d'évaluations à chaque personne inscrite au rôle. La municipalité est obligée d'envoyer les avis d'évaluation dans les 60 jours suivant le dépôt du rôle.

### **Municipalité de Trois-Rives**

Trois-Rives nous envoie la résolution 16-01-08 entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme.

### **M.R.C. Mékinac**

La MRC Mékinac nous envoie un accusé de réception pour le dossier des terrains sous bail au Lac Vlameux.

### **Opération Nez-Rouge**

L'ONR nous envoie leur bilan de l'année 2015. On constate que cette année 171 accompagnements ont été effectués comparativement à 211 l'an passé. De plus, l'ONR remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont impliqués dans cet événement.

### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMRM nous envoie le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGRM) conjoint.

### RÉSOLUTION : 2016-02-031:      Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### RÉSOLUTION : 2016-02-032:      Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2016 au montant de 261 834.59 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance :

Martine Cloutier demande que le résumé de l'assemblée de consultation sur le règlement 326-2015 soit divulgué sur le bulletin municipal.

### AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour la rénovation des salles de toilettes et les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'achat de lampadaire

pour parc et la confection d'un plan de renouvellement des conduites ainsi qu'un emprunt au montant de 250 000 \$ (subvention TECQ 249 800\$)

RÉSOLUTION : 2016-02-033: Offre de Construction Guy Germain Inc. pour la rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accepté la soumission des Constructions Guy Germain Inc. au montant de 61 701.33 \$ taxes incluses à la séance 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Les Constructions Guy Germain Inc. nous a fait une offre de crédit pour certains items;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte les crédits proposés par Construction Guy Germain Inc. au montant de 6 755 \$ plus les taxes pour la rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville. Le coût total des travaux sera de 53 934.77 \$ taxes incluses.
- La présente résolution autorise l'exécution des travaux de rénovation des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville et fait office de contrat entre la municipalité de Sainte-Thècle et les Constructions Guy Germain Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-034: Adoption du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-035: Tenue du registre sur le règlement 326-2015

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise que la tenue du registre pour le règlement 326-2015 soit effectué lundi le 22 février 2016 de 9h à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-036: Demande de dérogation mineure pour le 31 chemin

de l'Île à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Pierre Vallée consistant à la subdivision du lot 4 871 873 en deux terrains comme résultant d'une propriété conforme au règlement et d'un lot ayant comme façade 20.59 mètres lorsque le règlement de lotissement prescrit une façade minimale de 45 mètres soit dérogatoire de 24.41 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le lot 4 871 873 sur l'île du Lac du Jésuite à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure pour la subdivision du lot 4 871 873 en deux terrains résultant d'un lot conforme au règlement de lotissement et un lot ayant comme façade 20.59 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-037: Demande de dérogation mineure pour le 210, 1<sup>ère</sup> Avenue Lac-Croche Sud à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Maurice Lecours consistant à autoriser une virée de 16 mètres de rayon à 25.6 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Croche lorsque l'article 41 du règlement de lotissement no. 9-90 par rapport à l'implantation d'un chemin doit être à plus de 60 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 210, 1<sup>ère</sup> Avenue Lac-Croche Sud à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 34.4 mètres entre les hautes eaux et la virée du chemin proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-038: Demande de dérogation mineure pour le 129 Carré Proteau à Sainte-Thècle Ville

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Lise Gravel concernant

l'implantation en marge de recul arrière de 5.61 mètres d'un agrandissement du bâtiment principal effectué en 1989 lorsque le règlement de zonage de l'époque, numéro 149-80, prescrit 7 mètres, donc une dérogation de 1.39 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 129, Carré-Proteau à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 1.39 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal situé à 5.61 mètres de la ligne arrière du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Sœurs (Ancien David Leblanc)

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-02-039: Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT que Jean-Yves Piché a préparé le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce bilan doit être déposé au conseil afin que les membres en prennent connaissance :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 préparé par Jean-Yves Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-040: Demande de droit d'utilisation du site du Dek Hockey lors de la saison hivernale 2016 pour jouer au hockey bottine

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'utilisation de la surface du Dek hockey du parc Saint-Jean-Optimiste pour jouer au hockey bottine les lundi soir de 20h30 à 22h00 et le jeudi soir de 18h00 à 19h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-041: Fondation le Pont vers l'Autonomie/Demande de don de la salle Aubin pour un spectacle bénéfice au profit de Dany Martel

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas la gratuité de la salle Aubin à la Fondation le Pont vers l'Autonomie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-042: AQDR demande d'aide financière pour la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AQDR pour l'organisation d'un diner conférence;

CONSIDÉRANT qu'un prix est exigé pour assister à cette conférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour défrayer le coût de location de la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-043: Rallye Lac-aux-Sables/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du Rallye Lac-aux-Sables 2016 souhaite obtenir une commandite et l'appui de la municipalité de Sainte-Thècle pour la neuvième édition de l'évènement qui aura lieu en août 2016 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la fermeture à la circulation sur les tronçons demandés;
- Avisera les résidents affectés par la fermeture des routes ;
- Accorde une aide financière de 500.00\$ pour le programme de visibilité suivant :
  - Portion du circuit au nom de Saint-Thècle;
  - Logo de la Municipalité sur tous les documents officiels;
  - Logo de la Municipalité sur tous les documents promotionnels;
  - Logo sur le site web de l'évènement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Partenaire Action Jeunesse de Mékinac (PAJM)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



Demande du CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-02-044: Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle nous verse une aide financière de 50 000.00 \$ pour investir dans la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 000.00 \$ à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle dans le cadre de leur objectif de fournir un service de la santé dans notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-045: Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour l'application du Schéma de Couverture de Risques en Incendie

CONSIDÉRANT les rencontres réalisées pour le suivi de cette entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a prévu le montant de sa quote-part lors de l'adoption se prévisions budgétaires 2016 du 14 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine les prévisions budgétaires 2016 au montant de 95 405.96 \$, dans le cadre de l'entente intermunicipale avec les municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame- de-Montauban relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, réparti également entre les trois municipalités, soit une dépense annuelle de 31 801.99\$ pour la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-046: Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche les deux étudiantes qui ont envoyées leur curriculum vitae comme animatrice pour le camp de jour de la semaine de relâche organisé par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Ghislain Gauthier demande d'enlever le montant de 100\$ chargé pour les ordures et de charger ce montant pour l'entretien du chemin des Colons.

Marcel Bacon pose une question au sujet du registre concernant le règlement 326-2015.

Martine Cloutier demande si le référendum sera tenu un dimanche.

Affaires nouvelles :

A) Signature de l'entente avec la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES.

RÉSOLUTION : 2016-02-047: Entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT que le Rang Saint-Georges sépare notre municipalité de celle du Lac-Aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Lac-Aux-Sables fait l'entretien de ce chemin;

CONSIDÉRANT qu'entente est intervenue avec la municipalité du Lac-Aux-Sables concernant l'entretien du Rang Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, et Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé RANG SAINT-GEORGES avec la municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-02-048: Ajournement de la séance

À 20 h 34, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 8 février 2016 à 19h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 février 2016, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Caroline Poisson, conseillère  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

André Beaudoin, conseiller

Autre présence: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

RÉSOLUTION : 2016-02-049: Ouverture de la séance

Il est proposé par Carolin Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 19 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-050 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. A) Adoption des soumissions pour le financement des règlements 301-2012, 325-2015 et 308-2013.  
B) Terme de l'emprunt pour les règlements 301-2012, 325-2015 et 308-2013

4. Soumissions reçues pour la vente du poêle à bois de marque Sequoia GE-60.
5. A) Demande de Chantal Lorentz et Jean Lacasse annulation de frais déplacement inutile  
B) Demande de Serge Groleau d'annulation de frais pour vidange de fosse septique.
6. Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Soeurs (Ancien Magasin David Leblanc)
7. Partenaire Action Jeunesse de Mékinac(PAJM)
8. Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin
9. Demande du C.A. du Club de ski de fond Le Geai Bleu
10. AQDR programme PAIR Mékinac
11. Demande de Louis Jacob
12. Demande de Web Manitou
13. Marché public Mékinac
14. Période de questions de l'assistance
15. Affaires nouvelles:
  - A) Mesure d'urgence
  - B) Ramonage de cheminée
14. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION : 2016-02-051 : ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 301-2012, 325-2015 ET 308-2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 16 février 2016 au montant de 816 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 301-2012, 325-2015 et 308-2013. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>36 900 \$</b>	<b>2.48 %</b>	<b>16 février 2017</b>
<b>37 600 \$</b>	<b>2.48 %</b>	<b>16 février 2018</b>
<b>38 600 \$</b>	<b>2.48 %</b>	<b>16 février 2019</b>
<b>39 800 \$</b>	<b>2.48 %</b>	<b>16 février 2020</b>
<b>663 300 \$</b>	<b>2.48 %</b>	<b>16 février 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION : 2016-02-052 : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 301-2012, 325-2015 ET 308-2013**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 816 200 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
301-2012 (Rue Pierre-Ayotte)	72 550 \$
325-2015 (Lumières de rues)	35 350 \$
308-2013 (PIQM St-Jean-Lacordaire) gouv.	438 465 \$
308-2013 (PIQM St-Jean-Lacordaire) munic.	269 835 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 816 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 301-2012, 325-2015 et 308-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 16 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>36 900 \$</b>
<b>2018</b>	<b>37 600 \$</b>
<b>2019</b>	<b>38 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>39 800 \$</b>
<b>2021</b>	<b>40 700 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>622 600 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 301-2012 et 308-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Soumissions reçues pour la vente du poêle à bois de marque Sequoia GE-60

Ce point est reporté et le conseil demande de mettre la vente de ce poêle à bois sur Lespacs.

##### RÉSOLUTION : 2016-02-053 : Demande de Chantal Lorentz et Jean Lacasse annulation de frais de déplacement inutile

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture de déplacement inutile pour la vidange de la fosse septique en 2015 au montant de 100.00 \$ qui a été envoyée à Chantal Lorentz et Jean Lacasse puisse que ces nouveaux propriétaires n'ont pas été avisés du passage du camion de vidange de fosse septique.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Demande de Serge Groleau d'annulation de frais pour la vidange de fosse septique

Ce point est reporté et le conseil demande de vérifier avec la RGMRM, s'il pourrait annuler le frais de vidange de fosse septique de Serge Groleau considérant qu'il ne vidange plus les fosses septiques par petit camion de notre municipalité.

##### RÉSOLUTION : 2016-02-054 : Demande d'aide financière pour l'ouverture du café aux Cinq Sœurs (Ancien Magasin David Leblanc)

CONDISÉRANT que les propriétaires Roxanne Monfette et Olivier Myre désirent ouvrir une café boutique dans l'ancien magasin général de David Leblanc au 300 rue Masson à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les propriétaires nous demandent une aide financière pour démarrer

ce café boutique;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de votre projet ainsi que de votre plan d'affaire;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est cité historique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 2 500 \$ au Café boutique Aux Cinq Sœurs Inc. pour le démarrage de son commerce qu'il répond au critère d'occuper un local vacant dans la municipalité.
- Ce montant de 2 500 \$ sera versé seulement après que les propriétaires du Café boutique Aux Cinq Sœurs Inc. est effectuée six (6) mois d'opération de leur commerce.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-055:      Partenaire Action Jeunesse de Mékinac (PAJM)

CONSIDÉRANT que Partenaires Action jeunesse Mékinac (PAJM) est une corporation sans but lucratif, financé dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires dont la mission est de favoriser le développement de milieux de vie et d'environnement plus enrichissants permettant l'intégration sociale des jeunes âgés de 11 à 17 ans et ce, dans une perspective de prévention des difficultés;

CONSIDÉRANT que PAJM propose la mise sur pied du Service d'animation jeunesse dont le principal objectif est de soutenir les municipalités et organismes dans leur prise en charge du dossier jeunesse;

CONSIDÉRANT que PAJM propose aux municipalités de former une équipe composée des animateurs locaux travaillant à l'intérieur de leur Maison de jeunes ou animant des activités. Ces derniers seront engagés par Partenaires et feront partie de son personnel. A la fin de chaque mois, les municipalités seront facturées pour les heures travaillées et selon le taux horaire fixé par ces dernières;

CONSIDÉRANT que Partenaires assumera l'animation auprès des jeunes, la formation, la supervision, l'encadrement et la coordination des animateurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à fournir des locaux adéquats et s'assure du bon fonctionnement de l'équipement, du matériel et des installations physiques;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages pour notre municipalités proposés par la mise

sur pied du Service d'animation jeunesse dont :

- 1.- Identification des besoins des jeunes
- 2.- Processus d'embauche conjoint entre partenaires et notre municipalité;
- 3.- Gestion de la paie, des retenues à la source et des vacances assumés par Partenaires;
- 4.- Formation des animateurs :
  - a. Ateliers thématiques en lien avec leurs rôles d'animateurs
  - b. En lien avec le programme d'activités
  - c. Sur les saines habitudes de vie
- 5.- Supervisions et encadrement sur le terrain assumés par la personne à la coordination de Partenaires;
- 6.- Développer et réaliser des activités à caractère inter-municipal;
- 7.- Possibilité de co-animation à partir de l'équipe d'animateurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère au service d'animation jeunesse tel que présenté par Partenaires Action Jeunesse Mékinac (PAJM) et nomme Alain Vallée, maire, comme signataire de l'entente de services.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-056 :     Demande des propriétaires sur le chemin des Colons de déneiger ce chemin

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux propriétaires de lots desservis par le chemin de Colons s'ils sont disposés à défrayer 50% du coût du déneigement de ce chemin dont le coût est de 3 300.00 \$ plus taxes pour le reste de la saison 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-057 :     Demande du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu

CONSIDÉRANT que le conseil a étudié l'offre du C.A. du Club de ski de fond le Geai Bleu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre du Conseil d'Administration du Club de ski de fond le Geai Bleu de céder à la municipalité les revenus de location de la salle et leurs droits de propriété pour les 2 véhicules utilisés pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



RÉSOLUTION : 2016-02-058 : AQDR programme PAIR Mékinac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'était engagé par le passé à défrayer le coût du service aux usagers de sa municipalité dans le cadre du programme PAIR Mékinac;  
Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement à AQDR Mékinac d'un montant de 240.00 \$ dans le cadre du programme PAIR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-059 : Demande de Louis Jacob/remboursement de la démolition d'un garage

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un montant de 1 000.00 \$ à Louis Jacob pour la démolition d'un garage.

Le vote est demandé :

Contre : Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture

Pour : Jacques Tessier et Bertin Cloutier

RÉSOLUTION REJETÉE

RÉSOLUTION : 2016-02-060 : Demande de Louis Jacob/remboursement de la démolition d'un garage

CONSIDÉRANT que Louis Jacob nous demande un remboursement pour la démolition d'un garage qui n'était pas sur son terrain;

CONSIDÉRANT que ce terrain appartenait à Louis Duchemin, laquelle a cédé ce terrain à la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Louis Jacob a payé les taxes sur ce bâtiment durant plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un montant de 500.00 \$ à Louis Jacob pour la démolition d'un garage comme compensation pour les taxes payées sur ce bâtiment.

Le vote est demandé :

Pour : Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture

Contre : Bertin Cloutier et Jacques Tessier

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION : 2016-02-061 : Demande de Web Manitou

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer au site web du Pays de la Batiscan 2015 pour le coût de 157.13 \$ taxes incluses et autorise de directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de participation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marché Public Mékinac

Le maire explique que la ville de Saint-Tite désire que le Marché Mékinac soit permanent à Saint-Tite et non ambulant comme par le passé et se déplacer dans les différentes municipalités de la MRC de Mékinac. Le conseil demande au maire de défendre, auprès de la MRC, le dossier afin que le Marché Mékinac demeure ambulant.

Période de questions de l'assistance

Aucune question

AFFAIRES NOUVELLES :

- A) Mesure d'urgence : le conseil discute au sujet du colloque de la Sécurité civile et incendie.
- B) Ramonage des cheminés lors d'un incendie : le conseil prend connaissance d'un cas et en discute.

Rés. 2016-02-062:                      Ajournement de la séance

À 20 h 15, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier